

JUN 2025

# Communication

Chers collègues de l'UES SCC,

Voici les dernières nouvelles.

## NAO

Nous avons remis nos revendications à la Direction tout début juin ci-dessous :

- Augmentation générale de 1,5 % sur les salaires fixes pour les salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté au 1er avril 2025 et avec effet rétroactif à cette date
- Augmentations individuelles via critères objectifs et vérifiables avec effet rétroactif au 1er avril 2025
  - ✓ 1,5 % pour les salaires bruts mensuels inférieurs ou égaux à 2500 €
  - ✓ 1,25 % pour les salaires bruts mensuels supérieurs à 2500 € et inférieurs ou égaux à 4000 €
  - ✓ 1 % pour les salaires bruts mensuels supérieurs à 4000 €
- Harmonisation sur les jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) pour passer à 10 jours pour tous les salariés (équité) avec le même horaire
- Revalorisation de 10% de la prime vacances (la même pour Tous)
- Mise en place d'une prime d'ancienneté tous les ans équivalente à 10% du SMIC à partir de la 15ème année (et non comptabilisée pour le calcul de la prime vacances)
- Mise en place d'une prime annuelle pour les plus de 50 ans par tranche de 5 ans de 200 €
- Remise d'un chèque emploi service de 100 €/salarié (avec un crédit d'impôt pour SCC)
- Mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOL) avec un abondement de SCC de 10% et d'un Compte Epargne Temps (CET) si pas de PERCOL
- Mise en place d'un accord d'intéressement

- Mise en place du congé solidaire, possibilité pour chaque salarié de donner une journée de son temps de travail à une association d'intérêt général financée par SCC (1 jour/an)
- Don de 6 demi-journées de congés supplémentaires aux personnes en situation de Handicap et aux aidants (sur justificatif)
- Indemnisation pour enfants malades de 5 jours/an (au lieu de 3) pour ceux de moins de 16 ans (au lieu de 14 ans)
- Augmentation du remboursement des repas du midi à 20 € (au lieu de 15€) et du soir à 30 € (au lieu de 22€) sur note de frais pour les salariés en déplacement qui en bénéficient (salariés SCC Services itinérants par exemple)

Le premier retour de la Direction, le 12 juin, a été de proposer une augmentation seulement au mérite d'environ 1,2%, inférieure à l'an dernier. Nous ne pouvons accepter une telle proposition en l'état avec des résultats records pour SCC France grâce à l'implication de tous ses salariés

Les prochaines dates de la Négociation Annuelle Obligatoire : 26 juin et 9 juillet.  
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites données.

### **PRIME VACANCES**

Elle est identique pour Tous et d'un montant de **343,04 euros**.

N'hésitez pas à nous consulter si vous avez des questions ou des remarques.  
Nous restons à votre écoute pour toute demande d'information complémentaire.

Solidairement,

Vos Délégués Syndicaux CFE-CGC

Fatima MARCHAND  
07 64 23 98 75

Carole NOYER  
06 61 13 81 79

Vincent RONGIER  
06 74 70 54 37

cfecgc.scc@gmail.com  
Notre profil LinkedIn

<http://scc.fieci-cfecgc.org>  
Notre page Facebook